L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE. COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours rue St. Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 26. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 26 OCTOBRE 1829. Vol. [illegible]

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants dans les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne font pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis ne payeront [illegible] pour la première fois et [illegible] pour chaque insertion subséquente, chaque langue, *payable d'avance*. Une piastre par carré, pour [illegible] insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lors qu'on ne fera payer qu'après la dernière [illegible]

GRAISSE—180 barils [illegible] qualité supérieure, en débarquement [illegible] ndre par 17 oct. [illegible] LL, No. 41.

JOSEPH T. BAUDO[illegible] re à son encan, un jeune [illegible] ins, bon domestique, parlant [illegible] Français. Cet esclave sera vendu sans toute garantie, 19 septembre

RESTAURANT D'ORLEANS.

MRS. CHERT & PICARD ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement à leurs amis que, aujourd'hui, Jeudi 15 Octobre, ils font l'ouverture de leur Restaurant, à la rue Bourbon entre St. Pierre et Orléans. On y trouvera constamment un assortiment des mets les plus variés, de meilleur goût, et traités avec tout le soin que permet l'art de la cuisine. Ils prendront des pensionnaires pour le dîner, et se chargeront, au plus juste prix, de la confection des repas de Loges ou autres, tels que repas de famille, de noces, &c.

INSTITUTEUR.

UNE personne d'un âge mûr, à qui la pratique de tous les genres d'enseignement est familière depuis long-tems, soit dans les arts d'agrément, soit dans les sciences utiles, [illegible] l'avantage de parachever l'éducation d'un grand nombre de personnes des deux sexes de plusieurs familles de cet Etat, désire trouver une place d'instituteur à la campagne, où il se chargera d'élever les enfans d'une famille ou plus. Cette personne parle et traduit les langues française et anglaise. Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 sept.

MADAME Vve. BERNARD, Accoucheuse, avantageusement connue, offre ses services au public. Elle demeure rue Bourgogne, entre Toulouse et St. Pierre No. 178. 15 oct

PHARMACIE NOUVELLE.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir une PHARMACIE à l'encognure St. Philippe et Bourbon, où les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, trouveront toute espèce de Médicaments simples et composés.

29 sept. J. MICHINARD.

ERASME LEGOASTER, Merchant-Taylor, has the honor of informing the public and his customers that he has returned to this city with a complete assortment of goods in his line; such as a variety of fashionable French Cloths and others, elegant Patterns for Waistcoat &c. the whole from the best European manufactories. He will as heretofore endeavor to give satisfaction to those who will honor him with their custom, and his prices will be moderate.

☞ His Shop is still at No. 124, Chartres street.

15 october

VROUMAGE offre à vendre 12 balles de Il. de Rennes, fin,
5 boucauds Feuilles d'emballage,
10 balles Rubin pour moustiquaires,
10 caisses Serrures de 4 à 10 pouces, à 1 et 2 clefs et pour armoires,
7 Dito Verroux, Loquets, Pomelles, Tarjettes, Pitons,
30 tierçons Vinaigre blanc par 98 gallons,
pipes Eau de-vie 4e. preuve, de Cognac,
130 bques. de Vin rouge de Bordeaux de $24 50.
800 caisses dito et blanc, diverses qualités, Bouchons fins pour bouteilles et dames jeannes.
Eau de Cologne, 25 barils très beau Café de St. Yago de Cube &c. &c. 18 sept.

ECOLE DE DANSE.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de son Ecole de Danse le 1er. d'Octobre prochain, ses classes auront lieu le matin depuis six heures jusqu'a neuf et le soir de six heures à dix.

Il se transportera dans le courant de la journée au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières.

22 sept.—3f.

LES soussignés reçoivent par le navire *Seine*, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivans qu'ils vendront à des prix moderés.

Sangsues de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes médicinales.
Poix d'Iris.
Nérolie, &c.

26 mai. FORESTIER et Co.

FROMAGE—11 caisses Fromage, en débarquement du navire Azelia, à vendre par 1o oct. N.C. BYRNE Dernière.

200 Barillets Blanc de Céruse pour broyé l'huile, en débarquement du [illegible] Swan, venant de Philadelphie [illegible] vendre par 27 juin. E. EGAN & Co.

ERASME LEGOASTER.

MARCHAND-TAILLEUR, a l'honneur de prévenir le public, et ses pratiques, qu'il est de retour en cette ville, avec un assortiment complet de MARCHANDISES concernant son métier, tels que des Draps Français et autres, de toutes variétés, et plus à la mode, ainsi que des Etoffes de gilet pour habits de dessous, le tout provenant des meilleures fabriques d'Europe; il sera toujours prêt à répondre à ceux qui voudront l'honorer de leur pratique, et aux prix les plus moderés. Son magasin est toujours rue de Chartres, No. 124. 13 oct

A VENDRE.

UNE MAISON briquetée entre poteaux, située rue Bourgogne No. 268, entre St. Philippe et Dumaine, mesurant trente deux pieds de face sur 120 pieds de profondeur, composée de quatre appartemens, chambre haute, dépense, cave et cuisine, chambre à domestique, magasin à boutique couvert, puits en brique, et jardin entouré de palissade. La cour, les corridors, la cave et la cuisine, sont briquetées.

Ladite propriété est bien connue ayant été construite par feu Mr. François Dreux qui l'habitée pendant nombre d'années. 29 sept.

Forté-pianos.

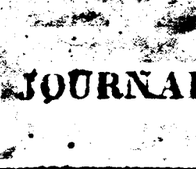

LE soussigné vient de recevoir par le navire Ohio de Philadelphie, un joli assortiment de PIANOS de différens goûts, d'excellente qualité et d'un travail exquis.—Aussi des FLUTES, de toutes genres, des VIOLONS, des GUITARRES, des VIOLONCELLES, des CLARINETTES, des FLAGEOLETS simples et doubles, des BASSONS, des CORS des TROMPETTES, des TAMBOURS, des cordes à boyaux et autres articles de musique, qu'il vendra en gros et en détail.

25 sept. JOHN G. [illegible] 49, rue Tchapitoulas

AVIS.—Il y a une quinzaine de jours qu'une [illegible] a été remise au soussigné, par un nègre esclave, et le lendemain il lui ayant dit de lui apporter un cruche de son maître [illegible] celui à qui elle peut appartenir à venir la réclamer en payant les frais de cet avis.

13 oct—6 WM ST. LEGER

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants qu'ils ont reçu par le [illegible] de New-York.

[illegible] Eaudore de Pérchentaine
200 " Peinture blanche 3e. &c.

De plus en magasin deux cents caisses de Vin de St. Julien, Chateau Léoville et La Rose, tout 1ère. qualité et à des prix moderés.

Ils offrent à louer présentement l'entresol de la maison qu'ils occupent.

26 sept. FORESTIER et Co.

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue espagnole ou la langue française, ou quelques sciences de 1ere necessité.

M. VOIDET de Beaufort, Professeur des langues Française et Espagnole, demeure maintenant rue St. Pierre, en face la maison No. 104, près la rue Bourbon.

Il enseigne également la Rhétorique, la Géographie, l'Histoire universelle, la Doctrine des droits et des devoirs de l'homme en société, et l'économie politique; sciences qui sont de rigoureuse nécessité, dans une République, pour les citoyens qui aspirent à l'honneur de participer à la Législature ou à l'administration publique: d'ailleurs, il sait que l'instruction à tous les citoyens, c'est de la [illegible] dépendent principalement leur bonheur, le bon ordre et la force de la société, l'exécution et l'effet de toutes les lois; surtout si cette instruction a pour premiers élémens, une saine et pure morale, et la doctrine des devoirs sociaux.

Les heures de leçons sont fixées pour tous les disciples, de manière à ce qu'ils puissent concourir avec commodité.

Le Professeur se rendra chez les personnes qui ne pourraient assister aux cours publics. 8 Sept.

ECOLES PUBLIQUES.

LES régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Eglise des Baptistes, "Baptist Church" Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public qu'elle y est ouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kinnicutt, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Moca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Condé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les élémens de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française.

On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Physique, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'Etablissement, et dirigée par M. Bigot.

CONDITIONS.

Dans les écoles Primaires; deux gourdes par mois.

Dans l'école Centrale; pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdes par mois. Pour le dessin trois gourdes par mois.

Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des écoles Publiques, au président de la Légende, ou au Maire de la ville.

Par ordre de la Régence,
J. W. MURRAY,
Remplaçant le Directeur des écoles Publiques.
(22 juil.) *Nlle Orléans le 15 Juillet 1829.*

SANGSUES &c.

EN débarquement du navire Milton et à vendre par le soussigné:
Superbes sangsues.
Pâte pectorale de Reynaud.
Grains de Santé de Ds Franco
Sirop pectoral de Lamouroux.
Jalap klein de Charpentier.
Flacons assortis Bouchaut, à l'Ener[illegible]
Poudres à fumer végétales pour les dents.
Bassins garnis pour malades.
Régénérateur de Planche Lahausse
Seringues Lavement.
Seringues à Bidets, etc.

M. JAMBU.

21 Oct.—3f.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

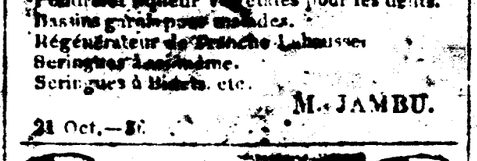

LE soussigné informe le public et ses amis qu'il a transporté son magasin rue Toulouse, la porte après la pharmacie de M. Blanchet, et qu'il continuera de tenir un assortiment de [illegible] et de soupes, etc. à des prix moderés.

15 Oct—1t J. BRUNET.

CHAUSSURES.

REÇU par le Talma et à vendre par les soussignés, dans leur magasin Rue Dauphine, entre celles [illegible] et Madison, un assortiment de CHAUSSURES [illegible] hommes, et enfants, le tout des meilleures manufactures du nord.

A. BLANCHET et Co.

8 Octobre—3 6ds.

800 Barriques Vin de Marseilles, d'importation récente, et ayant été au drawback, à vendre à des conditions avantageuses par

JULES LEBLANC,
22 Septembre No. 182, rue Royale.

ARTICLES AMATEURS DE LA CHASSE.

LE soussigné offre à vendre à son établissement, rue Toulouse No. 22, entre les Carondelet et Levée, un joli assortiment de FUSILS doubles et simples, à pistons. Aussi une grande quantité de capsules première qualité No. 3, qu'il vendra en gros et en détail.

18 août. Antoine DUHART.

AUX Habitans Sucriers.—Le soussigné, propriétaire de la Fonderie de fer de la Louisiane possède et offre à vendre, à des conditions raisonnables, plusieurs moulins à sucre de différentes grandeurs de 21 à 29 pouces de diamètre, avec tout ce qui leur est nécessaire. Aussi une grande quantité de barres et d'embouchures de fourneaux en fer, de différentes longueurs et grosseurs. Ceux qui désireront en faire l'acquisition sont invités à les venir voir. E. E. PARKER.

22 août

Saugsues de France.

REÇUES par le Bolivar du Havre et à vendre par

8 sept. FORESTIER & Co.

A LOUER.

Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quart de lieu au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 aout.

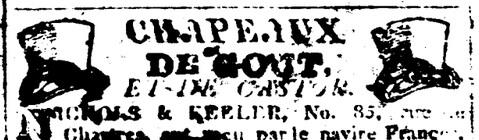

CHAPEAUX DE GOUT, ET DE CASTOR.

NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, [illegible] reçu par le navire France, plusieurs [illegible] CHAPEAUX de goût, qu'ils garantit être [illegible] ceux offerts en vente dans ce [illegible]

14 mai

ARRIVAGE ROOT & CASSE.

ARRIVAGE Root & Casse de St. Domingue [illegible] débarquement de la goélette Fraternité. Cafés, à vendre par D. B. BOURDZAT

15 Juin. 18 Rue Royale

Bon Café

AU ESCALIN la livre au magasin d'Achille MICHOUD, sur la Levée, [illegible] Pauvert marché. 1er. sept.

Remède de Le Roy,

PREPARÉ et [illegible] Cotton-Antipulmonaire du Docteur Medicin [illegible] Paris, un [illegible] dit magasin de LIQUEURS [illegible] la Martinique.

[illegible] sept.

PORTER, offre à vendre, en son magasin, [illegible] Bourbon et Orléans, quelques [illegible] de

Extrait d'Absinthe,

DE VERRIN & LECOUTURE,

A M[illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] 17 sept.

Nouvel Etablissement.

Café d'Orléans,
Rue Royale, No. [illegible]
Près la Levée.

Le soussigné [illegible] établissement de Cube, où il a tenu un Café en Commerce, informe respectueusement le public que le dit établissement sera ouvert Jeudi prochain, 1er. Octobre. Il espère, par [illegible] manière douce, il sera tenu, donner une satisfaction générale et mériter un partie l'encouragement du public.

Comme de coutume, il tiendra de bon Café et du Lait qu'on servira tous les matins.

29 Sept. P. BULIT.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

Autorisée par la Législature de l'Etat de la Louisiane.

Quatrième Classe pour 1829.

Le Tirage de la 3ème. Classe pour 1829 aura lieu positivement le Samedi 31 Octobre, au café de la bourse, à 6 heures du soir.

Gros lot $10,000

Le prospectus détaillé paraîtra le 1er. Nov.

Les tirages subséquents auront positivement lieu comme suit:

9ème. classe 1829, le Samedi 12 Décembre.
1ère. 10e. do. do. le Mercredi 23 Décembre.
Classe 1830, le Samedi 9 Janvier 1830.
2ème. do. do. le Mercredi 27 Janvier do.
3ème. do. do. le Samedi 20 Février do.
4ème. do. do. le Mercredi 3 Mars do.
5ème. do. do. le Samedi 20 Mars do.
6ème. do. do. le Samedi 3 Avril do.
7ème. do. do. le Mercredi 21 Avril do.
8ème. do. do. le Samedi 8 Mai do.
9ème. do. do. le Samedi 29 Mai do.
10ème. do. do. le Samedi 12 Juin do.
11ème. do. do. le Mercredi 30 Juin do.

Prix des Billets.

Entiers $4—demi $2—quart $1. Chaque paquet ne pourra coûter moins de $16; demi et quart en proportion.

J. REYNAUD.
L. VIDAL.

Rue Bienville, près de l'encognure de la rue de Chartres. 19 sept.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES, 13e. classe.

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 31 Octobre.

PROSPECTUS.

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	4,000		" 4,000
1 " "	2,500		" 2,500
1 " "	1,800		" 1,800
1 " "	1,600		" 1,600
1 " "	1,352		" 1,352
6 " "	750		" 4,500
6 " "	550		" 3,300
6 " "	350		" 2,100
156 " "	60		" 9,360
780 " "	8		" 6,240
7800 " "	4		" 31,200
8,760 Lots			$ 77,952

16,680 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux: et le billet qui aura les 1er. 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3, et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre que ce soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3e. et 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à .. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il a déjà obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 118.

Prix des Billets.

Entiers $4, demi 2, quart 1. Chaque paquet ne pourra coûter moins de $16; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—*Directeur*,
rue de Chartres. No. 118, entre les rues Conti et St. Louis.

29 Sept.

OUVERT DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,

Autorisée par la Législature de l'Etat de la Louisiane.

Le tirage de la 13e. classe de 1829 aura lieu le 31 Octobre 1829.

Celui de la 14e. classe aura lieu le			21 Nov. 1829
Do.	15e.	do.	do. 5 Déc. 1829.
Do.	16e.	do.	do. 16 Déc. 1829.
Do.	1re.	de 1830,	2 Janv. 1830.
Do.	2e.	do.	do. 16 Jan. 1830.
Do.	3e.	do.	do. 6 Fév. 1830.
Do.	4e.	do.	do. 27 Fév. 1830.
Do.	5e.	do.	do. 13 Mars 1830.
Do.	6e.	do.	do. 27 Mars 1830.
Do.	7e.	do.	do. 10 Avril 1830.
Do.	8e.	do.	do. 24 Avril 1830.
Do.	9e.	do.	do. 15 Mai 1830.
Do.	10e.	do.	do. 5 Juin 1830.

24 sept J. B FAGET, *Directeur*.

AVIS.—Une personne [illegible] les langues Anglaise, Française et [illegible] désirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 13 juin.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les dernières arrivages de la Havane, savoir:—

5 Douz. Pots confit[illegible] Oranges.
5 do do do [illegible] Ananas.
2 do do do [illegible] Dattes.
8 do do do [illegible] Prunes.
2 do do do [illegible] Gingembre.
2 do do do [illegible] Citrons.
1 do pots compote de Goyave.

Gelée de Goyave, Pâte de Guyave et de Mameys.

BERNARD TESSIN.

10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

PERDU—Dans la journée de Mercredi dernier, de 9 à 10 heures du matin, dans le trajet du magasin de M. Francisco Tio, rue Ste.-Anne, par la rue Royale jusqu'à l'encoignure de M. Ducatel, de là par la rue Toulouse et ensuite jusqu'au magasin de M. Hyde, deux billets de banque, l'un de cent piastres, et l'autre de cinquante. La personne qui a pu les avoir trouvés, est priée de les remettre, soit chez le soussigné ou au bureau de cette feuille, et elle recevra une récompense honnête.

CHARLES GUESNARD.

3 octobre—2 rue Royale, No. 27

ESCLAVES EN MARONNAGE.

SONT partis [illegible] de chez [illegible] soussignée, les esclaves suivants:

La négresse CHARLOTTE, âgée de 30 ans, haute taille, créole du pays, parlant français et un peu anglais: elle a [illegible] apparente lorsqu'elle sourit; elle a ordinairement un foulard à la tête; elle est habillée d'une robe de guinée à carreaux bleus et blancs, peut-être; elle a une grande cicatrice sur une des jambes, elle est maronne depuis [illegible] jours.

Une récompense de cinq piastres pour chacune de ces négresses, sera donnée à celui qui les conduira à sa maîtresse.

Madame ABADIE,

A LOUER.

UN NEGRE d'une vingtaine d'années, entendant la [illegible] parlant français, anglais et espagnol. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

10 sept.—2f.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de Chartres, No. 30, entre les rues de la Bourse et du Canal, reçu par la goélette Delphine, de la Havane, les articles suivants, très-convenables pour la saison, 100 caisses Fruits assortis, consistant en: petits Citrons, Ananas, Icacos, Gouyave, Cédats, Oranges et Gingembre.—Aussi, 150 douzaines boîtes de Gouyave et Gelée de Gouyave et Mamey.

Il continue de vendre son [illegible] et en détail les articles restants à son étalage [illegible] fleurs et distillateur.

M. LACOUTURE. 8 sept.

DE VENTA

334 tercios CACAO superior de Tabasco, Bugalo por el bergantin americano William, procedente de Veracruz, capitan John Hughes, á la consignacion de

FRANCISCO PAYRO,
26 sept Esquina de Poydras y Levee

UN jeune homme arrivant de Cayenne, où il a été plusieurs années connaissant parfaitement la culture des [illegible] basses, désire [illegible] sur quelque habitation en qualité d'adjoint [illegible] peut conduire l'atelier et Briqueterie, et peut également se rendre utile en donnant des leçons de français et des premiers élémens de mathématiques.

S'adresser rue de la Levée, No. [illegible] entre St. Philippe et Dumaine.

8 Oct.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

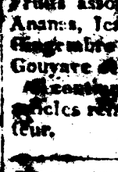

A CELUI qui conduira à la Geôle de cette ville, une négresse nommée Françoise, créole du pays, parlant bien l'espagnol, âgée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pêcheur, qui la soutient [illegible] des voyages à la Grande Terre et au Isleret Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez-Mde. Livaudais.

☞ Il sera donné vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignemens sa remise entre les mains de la justice. V. [illegible]

[illegible]